

# LA RÉVOLUTION FRANCAISE ET L'EMPIRE (1789-1815) UNE NOUVELLE CONCEPTION DE LA NATION HIS 1.1

Dec 2020

8 séances.. au lieu de 6 en théorie....

## séance 1

La Révolution est une période de 10 ans commençant par la révolte du Tiers État au printemps 1789 jusqu'au coup d'État de Napoléon Bonaparte le 9 novembre 1799... L'héritage de cette Révolution est assez imposant mais on en dégage 3 éléments surtout... D'abord la nouveauté des droits : la fin de l'Ancien Régime social et politique par la proclamation des DDHC. Ensuite la nouveauté de la Nation, le peuple conscient de lui-même, dont l'allégorie prit le nom de Marianne au XIXe.

Cette Révolution ne déferle pas sur la France à partir de rien, le plus simple pour évoquer les causes de la Révolution est le passage de ce texte d'un Anglais, Arthur Young qui voyage en France dans les années qui précèdent la Révolution, son analyse permet de mettre en évidence ces causes..

texte : Arthur Young, Voyages en France, paru en 1790.17 octobre (1787)

Dîné aujourd'hui avec une compagnie dont la conversation fut entièrement politique . Dans toute l'assemblée, l'opinion prévalait qu'on est à la veille d'une grande révolution dans le gouvernement, que tout le manifeste, avec un déficit impossible à combler sans les états généraux du royaume ; aucune idée précise sur ce que serait le résultat de leur réunion ; aucun ministre, aucune personnalité au gouvernement ou non, qui ait les talents nécessaires pour trouver d'autres remèdes que des palliatifs (1); sur le trône, un Prince animé d'excellentes intentions, mais dépourvu des ressources intellectuelles nécessaires pour gouverner lui même en un tel moment ; une Cour abîmée dans les plaisirs et la dépravation , aggravant la détresse au lieu de se consacrer à chercher une position plus indépendante ; une grande fermentation dans tous les rangs de la société, avides de changements sans savoir que chercher ou désirer ; un grand levain de liberté qui s'accroît d'heure en heure après la révolution américaine : tout cela forme une conjoncture qui annonce une grande fermentation et agitation .

*(1) ne s'occupent que des symptômes pas des causes d'un mal*

On en retire => 1/ la question du déficit. 2/nécessité de la réunion des EGx 3/ échec des solutions précédentes 4/roi gentil mais peu capable 5/ la cour et la noblesse incapables et attisant la tension 6/ grande fébrilité dans la société + conversation politique 7/ influence révolution américaine.

## séance 2

I – la rupture révolutionnaire

1 – une révolte contre l'Ancien Régime

La période révolutionnaire démarre donc avec les EG (Etats Généraux)

Etats Généraux : réunion de représentants de la Noblesse, du Clergé et du Tiers Etat... Les deux premiers ordres sont privilégiés et ne constituent qu'une fraction réduite de la population

française, moins de 5%... Le Tiers Etat est donc le plus clair de la population française, composé du « peuple » dans tous les sens : les plus défavorisés, mais aussi tous ceux qui ne sont pas privilégiés, parmi lesquels on compte des commerçants très riches.....

Dès le début de la réunion des EG, se pose le problème des modalités de réunion. Le Tiers Etat avait obtenu le doublement de ses représentants, concédé par Louis XVI au moment de la convocation. Mais le roi avait laissé en suspend la question du mode de délibération. Les députés du Tiers refusent de vérifier leurs pouvoirs (c'est-à-dire vérifier qu'ils ont bien été élus) seuls. Ils attendent une réunion plénière des EG et un vote par tête et non par ordre. Le conflit grossit en mai et juin. Le 17 JUIN, rejoints par des députés de la noblesse et du clergé, le Tiers Etat se proclame Assemblée nationale en partant du constat qu'ils représentent ainsi la quasi totalité de la Nation. Devant cet affront, le roi fait fermer la salle de réunion du Tiers : les députés , scandalisés, trouvent la salle du Jeu de Paume libre et en profitent pour prêter le serment du jeu de paume qui, en substance, les engage à rédiger une constitution pour la France, et ne point se séparer avant que le travail soit terminé... 3 jours après, le roi tentait d'imposer par la force la division en trois ordres lors d'une séance plénière des EG. Les députés du Tiers restent sur place après l'intervention du roi qui leur ordonnait de se disperser.. D'où la réplique de Mirabeau : « *Allez dire à votre maître que nous sommes ici par la volonté du peuple et que nous n'en sortirons que par la force des baïonnettes* »... Encore quelques jours et le roi accepte la réunion des 3 ordres dans l'Assemblée, mais maintient une présence militaire. On peut considérer que c'est la fin de l'Ancien Régime politique. (manuel p 40 – vous trouverez d'autres éléments dans le dossier **journées 1789** sur la page HIS 1.1 du blog...)

L'effervescence des journées de juin, la présence militaire créent une ambiance tendue dans la ville de Paris. Une nouvelle municipalité se forme à Paris ainsi qu'une milice armée : la Garde Nationale. La foule parisienne, en grande partie bourgeoise, prend la forteresse de la Bastille le 14 juillet, acte essentiellement symbolique puisque le château ne comptait que peu de munitions et aussi peu de prisonniers. La destruction fut décidée rapidement pour éradiquer un symbole de la domination royale sur la ville.

L'été est marqué par une grande attente de la part des Français qui suivent les événements, même s'ils ne sont au courant qu'après plusieurs jours... Les paysans ont conscience que les choses changent et craignent que la Noblesse cherchent à stopper le processus. C'est dans cette ambiance que se développe que les historiens ont appelé la GRANDE PEUR, la multiplication de révoltes spontanées qui s'en prennent aux seigneurs. En apprenant cela, les députés de l'Assemblée Nationale envoient plusieurs signes : dans nuit du 4 au 5 août 1789, ils décident, sur proposition d'un noble, d'abolir les priviléges : on peut considérer que c'est la fin de l'Ancien Régime sociologique. Cela est confirmé trois semaines plus tard avec la publication la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen.

L'illustration de la DDHC que vous donne le manuel à la p 40 (ci contre) est une version résumée de DDHC originale que vous trouverez sur la page du chapitre...

Le travail proposé en cours avait pour objet de lire et de comprendre l'ensemble de ce texte. Résumé sur l'image suivante....



Les droits des individus	Le droit des citoyens	Les principes politiques	Organisation des pouvoirs	Organisation de la société
<p><b>Art 1</b> : liberté égalité en droit</p> <p><b>Art 2</b> : liberté – propriété- sureté – résistance à oppression</p> <p><b>Art 4</b> : liberté : faire tout ce qui ne nuit pas à autrui</p> <p><b>Art 10</b> : liberté d'opinion même religieuse</p> <p><b>Art 11</b> : liberté d'expression</p> <p><b>Art 17</b> : propriété inviolable + indemnité si expropriation</p>	<p><b>Art 2</b> : asso pol pour défendre les droits.</p> <p><b>Art 6</b> : égalité de droits – même loi pour tous – égal accès emplois publics – concourt à la loi</p> <p><b>Art 7</b> : accusation que v/v loi – obéissance nécessaire -</p> <p><b>Art 9</b> : présomption d'innocence</p> <p><b>Art 14</b> : surveillance contribution commune – fixation -</p>	<p><b>Art 3</b> : souveraineté réside dans la Nation</p> <p><b>Art 4</b> : la loi borne les droits de chacun</p> <p><b>Art 5</b> : la loi défend ce qui est nuisible – tout ce qu'elle ne défend pas est permis</p> <p><b>Art 6</b> : loi expression volonté générale -</p> <p><b>Art 8</b> : loi =&gt; peines nécessaires – pas de rétroactivité</p>	<p><b>Art 6</b>: représentants pour formation de la loi</p> <p><b>Art 12</b> : force publique pour garantir DHC</p> <p><b>Art 13</b> contribution commune</p> <p><b>Art 14</b> représentants pour contribution commune</p> <p><b>Art 16</b> constitution + séparation des pouvoirs garantissent DHC</p>	<p><b>Art 1</b> : distinctions sociales = utilité commune</p> <p><b>Art 10</b> : ne pas troubler ordre public</p> <p><b>Art 11</b> : liberté de communication – sauf abus cf loi...</p> <p><b>Art 12</b> force publique pour avantage de tous</p> <p><b>Art 15</b> surveillance agents publics</p>

gabytoria

La DDHC donne les bases de la vis politique et sociale, et effleure les questions économiques. Liberté, Egalité, Nation, Loi, organisation publique, séparation des pouvoirs, et propriété.

## 2 – la Révolution et le roi

### séance 3 – cf montage « 1789-1792 4 étapes »

La question des relations entre le roi et la révolution donne une direction aux événements révolutionnaires. Son refus entraîne la révolte entre mai et juillet. Mais dès le 17 juillet, Louis XVI se rend à Paris pour trinquer avec les révolutionnaires. Il accepte l'évolution des événements en 1789 et 1790. Il accepte de suivre avec sa famille un cortège spontané de parisiennes qui cherchent à ce que le roi réside à Paris et non plus à Versailles, le 5 octobre 1789. A partir de ce jour, Louis XVI est à Paris. Dans le cadre des discussions sur la constitution, une opposition se développe entre ceux qui cherchent à éliminer le pouvoir du roi (on va dire la gauche) et ceux qui veulent qu'il puisse encore peser dans les décisions (la droite...). Ces derniers remportent la mise et mettent en place le veto suspensif royal pour bloquer, mais pas complètement, les décisions de l'Assemblée...

Retenons que l'année 1790 semble attester d'un apaisement des tensions révolutionnaires : le 14 juillet 1790, sur le champ de Mars à Paris, se déroule la fête de la fédération.. Fédération pour ce rassemblement des Gardes Nationales créées dans les villes depuis le printemps 1789. Des représentants de toute la France défilent devant la population parisienne, mais également les députés, le roi et sa famille. C'est une fête unanime apparemment. Mais le climat entre le roi et l'assemblée se détériore. Les émigrés, nobles partis de France, parfois dès Juillet 1789 à l'image des frères de Louis XVI, le comte de Provence et le comte de Chambord, espèrent pouvoir rétablir l'Ancien Régime. Les affaires religieuses enveniment les relations.

La solution à la crise financière fut trouvée dans la nationalisation des biens du clergé, proposée par certains membres du clergé. Si tous les biens du clergé deviennent propriété de la nation, ceux qui les entretiennent, le clergé lui-même devient fonctionnaire d'Etat. D'où la rédaction d'une Constitution Civile du Clergé (CCC) publiée en août 1790. Celle-ci exige du clergé la

prestation d'un serment au roi, à la loi et à la nation. Le clergé se divise entre jureurs et non jureurs. Mais le pape n'a toujours pas approuvé la CCC. Il la rejette tout simplement au printemps 1791. Cela provoque des changements parmi les jureurs, certains se rétractant suite à la condamnation pontificale... Sacrée pagaille !

En Juin 1791, le roi et sa famille tentent de fuir vers l'est pour retrouver les émigrés... Il est reconnu à Varennes et ramené dans un silence de plomb à Paris. Une discussion s'engage entre ceux qui le considèrent alors comme un traître, indigne de régner et ceux qui le soutiennent.. Le roi reste en place et accepte la constitution de cette nouvelle monarchie constitutionnelle en septembre 1791. La nouvelle assemblée élue sert souvent pour donner son nom à la période en tant qu' « Assemblée législative »...

En avril 1792, le royaume de France se lance dans une guerre contre l'Autriche. Chacun compte s'en tirer : le roi et les nobles imaginent une défaite rapide suivie d'une restauration du roi sur son trône ; les révolutionnaires imaginent une victoire rapide qui permettrait de se passer du roi et de ses embarrassants soutiens extérieurs. Comme vous pouvez le lire sur le site <https://histoire-image.org/fr/etudes/chute-royaute>, « *Paris apprend le fameux « manifeste » du duc de Brunswick, généralissime de l'armée coalisée, qui menace maladroitement Paris de subversion totale pour le cas où le roi et sa famille seraient menacés. En réaction, Sans-culottes et Fédérés proposent la déchéance du roi et l'élection d'une Convention au suffrage universel. Si, à minuit, aucune décision n'était prise par l'Assemblée, le peuple s'insurgerait. Le 10 août, à 8 heures, commence alors l'une des journées les plus emblématiques de la Révolution française : la prise du palais des Tuileries, puis l'emprisonnement de Louis XVI et de sa famille au Temple qui vont mettre fin à la monarchie constitutionnelle.* »

Dès lors, la Constitution devient caduque. Le roi déposé, l'Assemblée convoque de nouvelles élections au suffrage universel pour constituer une assemblée qui rédigera une nouvelle constitution. Cette assemblée est dénommée CONVENTION.

## séance 4

### II – la rupture républicaine

#### 1 – convention et constitution : conflits et débats révolutionnaires: l'exemple de Manon Roland

Le cas de Manon Roland est l'occasion de se pencher sur les conflits qui animent la Convention, comme l'indique le tableau du manuel p 35 :

2 La Montagne, la Plaine et la Gironde			
	MONTAGNARDS 260 députés	PLAINE 329 députés	GIRONDINS 160 députés
Alliances			Majorité de septembre 1792 à juin 1793
Principales figures	Danton, Robespierre, Marat, Saint-Just	Abbé Grégoire, Sleyès, Boissy d'Anglas, Cambacérès	Brisot, Vergniaud, Condorcet, Roland
Origine du nom	Référence à la position en haut des gradins de la moitié gauche de l'hémicycle	Référence à la position du groupe en bas et au centre de l'hémicycle	Forgé après la Révolution pour souligner la sur-représentation des députés de la région bordelaise.
Clubs proches	Club des Jacobins, Club des Cordeliers		Club de la Réunion
Consensus	Préservation de l'héritage de 1789 (abolition des priviléges, droits de l'homme, souveraineté nationale)		
Divergences	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Républicains radicaux favorables à un encadrement de l'économie et aux revendications égalitaristes des sans-culottes parisiens.</li> <li>&gt; Favorables à la mort du Roi.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Groupe très hétérogène dont les membres soutiennent parfois les Girondins, parfois les Montagnards.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Républicains modérés favorables au libéralisme économique.</li> <li>&gt; Plutôt opposés à la mort du Roi.</li> </ul>

La majorité est d'abord « girondine », des députés plutôt de droite. La Plaine, le centre, vote avec eux. Le basculement à gauche vers la convention « Montagnarde » se tient en juin 1793, au moment de l'arrestation des Girondins. Celle-ci provoque la « révolte fédérale » : l'autorité de

Paris est en question, l'élimination des Girondins est mal perçue...(c'est dans ce cadre que Bonaparte intervient et prend Toulon...)

La Convention Girondine est le moment pendant lequel se déroule le procès du roi. Les enjeux sont colossaux (cf DM). Une minorité seule ne voudrait pas le juger, soit que l'on considère qu'il est au dessus de la masse, soit que l'on craigne (c'est l'argumentation de Robespierre) qu'il puisse être innocenté. La majorité l'emporte. Le roi est jugé pour des faits de trahison. Son statut est objet de nombreuses confrontations entre les députés. Considérer Louis XVI comme n'importe quel citoyen est avancé par la défense comme par l'accusation.

Manon Roland (1754-1793) anime un salon de discussion réunissant des Girondins.

Les documents étudiés (p 46) nous montrent une femme intelligente, qui travaille aux discours de son mari, sans se faire remarquer... voire sans participer. La confrontation avec le journal officiel ou d'autres passages de son autobiographie rédigée en prison nous présentent une femme bien plus engagée et qui se défend. Son arrestation et son procès l'amènent à être guillotinée peu après Marie Antoinette et Olympe de Gouges.

Les tensions ne cessent d'augmenter sous cette première période de la Convention. La guerre continue, le roi est décapité en janvier 1793 ce qui provoque des remous. En mars 1793, la levée en masse de soldats en France provoque des soulèvements dont le plus important se déroule en Vendée. La contestation de Paris rejoint la contestation contre la République.

## séance 5

### 2 – convention montagnarde : les sans culottes et la révolution entre 1792 et 1794

cf le montage « contexte 1793-1794 »

La Convention « montagnarde » est donc bien à gauche. Dans les rangs de la Montagne, on retrouve des personnages très connus : Robespierre, Danton, Hébert, Camille Desmoulins, Saint Just.... Ces orateurs s'appuient sur les revendications des sans-culottes que les documents (cf la page du chapitre) permettent de mieux connaître. La pression exercée par la foule parisienne est particulièrement forte. Les sans culottes se sont illustrés dès août 1792 avec la prise des Tuileries, puis lors des massacres des prisons parisiennes en septembre 1792... Ce sont les sans-culottes qui poussent à l'arrestation des Girondins en juin 1793. Le régime se radicalise avec la présence de Robespierre à la tête du Comité de Salut Public.

La Terreur est mise en place en septembre 1793 : la loi des suspects est la preuve que les libertés sont remises en cause. L'égalité est proclamée mais on ne peut pas avoir d'opinion contraire au gouvernement républicain. La Terreur est renforcée en avril 1794, le nombre de décapités se multiplie. En juillet 1794 Robespierre est renversé et décapité : on est le 9 thermidor an II : ceux qui prennent la majorité sont alors nommés « thermidoriens ».

## séance 6

### 3 – les régimes républicains de la Révolution (1792-1799)

#### exercice sur les constitutions 1789-1799

Il s'agit de comprendre le fonctionnement de ces constitutions, et les différentes manières de comprendre comment une République peut fonctionner... C'est l'occasion de réviser les notions de République, pouvoir exécutif, législatif, judiciaire, suffrage, universel, censitaire, direct ou indirect... Les constitutions se succèdent après 1791 : constitution de l'An I, de 1793, alors que le roi vient d'être déposé, non appliquée immédiatement, déposée au pied de la tribune de la convention. Constitution de l'An III, 1795, le Directoire, après refus de la constitution précédente. Constitution de 1799, Consulat. Mais également, constitution non écrite et improvisée du gouvernement révolutionnaire.

le montage A UTILISER est sur la page ainsi que le tableau... voilà ce que ça peut donner :

Régime	A qui appartient le POUVOIR LEGISLATIF et comment est il désigné ?	A qui appartient le POUVOIR EXECUTIF et comment est il désigné ?	SUFFRAGE : qui a le droit de vote ?	Comment est élaborée la LOI ?
Monarchie absolue	<i>ROI</i>	<i>ROI</i>	<i>Pas de vote</i>	<i>ROI et conseillers</i>
monarchie constitutionnelle	<i>Assemblée Nationale élection</i>	<i>Roi + ministres</i>	<i>Tous les hommes payant un impôt - suffrage censitaire</i>	<i>AN fait la loi, le roi peut la bloquer (veto)</i>
Gouvernement révolutionnaire	<i>Convention élection</i>	<i>CSP nommé par CN</i>	<i>Tous les hommes</i>	<i>Projet du CSP, vote par CN</i>
Constitution de l'an I – 1793	<i>CORPS LEGISLATIF élection</i>	<i>CONSEIL EXECUTIF Choix du corps législatif</i>	<i>Tous les hommes - Suffrage universel masculin</i>	<i>Corps législatif'</i>
Gouvernement révolutionnaire	<i>CONVENTION élection CSP désigné tous les mois par la convention</i>	<i>COMITE DE SALUT PUBLIC Nommé par le Convention + CONSEIL EXECUTIF + représentants + adm<sup>o</sup></i>	<i>Tous les hommes de + 25 ans suffrage universel masculin</i>	<i>Le comité de salut public dirige tout</i>
Constitution de l'an III – 1795	<i>CONSEIL DES CINQ CENT + CONSEIL DES ANCIENS suffrage indirect</i>	<i>5 DIRECTEURS + 6 MINISTRES nommés par les ANCIENS sur liste fournie par les CINQ CENT</i>	<i>Tous les citoyens payant l'impôt, suffrage censitaire</i>	<i>Les CINQ CENT proposent la loi, donc ils la font, l'élaborent .. et elle est votée par les ANCIENS</i>
Constitutions de l'an VIII (1799)	<i>SENAT + CORPS LEGISLATIF + CONSEIL D ETAT + TRIBUNAT Nommés par NB sur listes d'élus</i>	<i>Les CONSULS + PREFETS NB : vient de nulle part Préfets nommés</i>	<i>Tous les hommes de + 21 ans suffrage universel</i>	<i>CE prépare T discute S surveille CL vote sans discuter ...</i>

## séance 7

### II – le premier empire

#### 1 – entre monarchie et république

##### *les régimes napoléoniens :*

Dans chaque document constitutionnel ci-dessous, retrouvez les éléments qui évoquent la Monarchie et ceux qui évoquent la République.

1 – le consulat – constitution du 22 frimaire an VIII (13/12/1799)

2 – constitution de Thermidor an X (aout 1802) – consulat à vie

3 – l'empire : constitution du 28 Floréal an XII (18/05/1804)

« *art I – le gouvernement de la République est confié à un Empereur qui prend le titre d'Empereur des Français – La justice se rend au nom de l'empereur par les officiers qu'il institue* »

Napoléon et la Révolution française... cf la vidéo sur la page du site

On ne cherche pas à connaître les détails de la vie politique, économique et sociale de la France sous Napoléon, juste percevoir les originalités des régimes qu'il a créés, comme un mélange entre République et Monarchie.

## séance 8

#### 2 – organiser la société

Napoléon cherche à stabiliser la France. Conscient des changements provoqués par la Révolution, il cherche selon son expression à fixer la société comme le sable d'une plage à l'aide de « masses de granit » : les préfets (1800), le concordat (accord avec le pape) en 1801, le Code Civil (1804), le lycée (1802), l'université (1808).

questions 1 à 4 p 53 pour avoir quelque idée de ce que fut le code civil.... à moins que la citation suivante suffise.. ? Exposé des principes par la commission préparant le Code civil (1801) :

*Notre objet a été de lier les moeurs aux lois et de propager l'esprit de famille, qui est si favorable à l'esprit de cité. Les vertus privées peuvent seules garantir les vertus publiques ; et c'est par la petite patrie, qui est la famille, que l'on s'attache à la grande ; ce sont les bons pères, les bons maris, les bons fils qui font les bons citoyens.*